



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 21 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 21 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 07 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Éric HERVOUET, Maires-Adjointes, Mme Isabelle BRUNEAU, M. Daniel GUIET, Mme Lucie BARBIER, Mme Agnès NADOT, M. Sébastien JACQUET, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, M. Jean-Pierre TISLER, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL, Mme Magali MARTIN a donné procuration à Mme Jane-Marie CANDE, M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. M. Jacques PERSONNE, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Gérard SADOIS

Absents :

Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, Mme Sophie KRUPA, Mme Brigitte BOYELDIEU, M. Régis BONNIN, M. Pierre BOGGIO

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL,
Mme Magali MARTIN a donné procuration à Mme Jane-Marie CANDE,
M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. M. Jacques PERSONNE,
M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Gérard SADOIS

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Comptes Administratifs 2018 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain), Comptes de Gestion 2018 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain), Affectation des résultats 2018 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif), et budgets supplémentaires 2019 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2018.

1.1 M. Jacques PERSONNE, 5e adjoint prend la présidence de l'assemblée et présente les CA 2018 :

- Le CA du budget Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 2 462 281,67 €,

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2018 du Budget Principal Ville.

- Le CA du budget annexe Eau potable qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 221 413,53 €,

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2018 du Budget service de l'Eau Potable de la Commune d'Issoudun.

- Le CA du budget annexe Assainissement Collectif qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 154 664,99 €,

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Commune d'Issoudun.

- Le CA du budget annexe Lotissements qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 67 765,38 €.

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2018 du Budget annexe des Lotissements communaux de la Commune d'Issoudun.

- Le CA du budget annexe Chauffage Urbain qui fait ressortir un excédent global fonctionnement de 3,28 €.

Le Conseil Municipal, par 23 voix POUR (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2018 du Budget annexe du chauffage urbain de la Commune d'Issoudun.

A l'issue de ces votes, M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée et présente les comptes de Gestion 2018.

1.2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2018 :

M. Le Maire présente à l'assemblée les Comptes de gestion de l'exercice 2018 des budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements Communaux, Chauffage Urbain du Trésorier Municipal qui sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Le Conseil Municipal par 25 voix POUR, (abstention Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte les Comptes de gestion 2018.

1.3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2018

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 et demande de procéder à leur affectation.

- Sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 2 462 281,67 €, soit 942 299,46 € en investissement et 1 519 982,21 € en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget Ville de l'exercice 2018.

- Sur le budget annexe Eau Potable, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 221 413,53 €, soit 221 413,53 € en investissement.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget annexe Eau Potable 2018.

- Sur le budget annexe Assainissement Collectif, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 154 664,99 €, soit 154 664,99 € en investissement.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget annexe Assainissement Collectif 2018.

- Sur le budget annexe Chauffage urbain, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 3,28 €, en investissement.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget annexe Chauffage 2018.

M. le Maire présente ensuite les budgets supplémentaires 2019 à l'assemblée.

1.4 Les Budgets Supplémentaires 2019

- Le Budget Supplémentaire Ville qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 7 893 382,21€;
Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2019 de la Ville.
- Le Budget Supplémentaire annexe Eau Potable qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 101 767,46€ ;

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2019 du service annexe de l'Eau Potable.

- Le Budget Supplémentaire annexe Assainissement Collectif qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 768 269,82 € ;

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE) adopte le Budget Supplémentaire 2019 du service annexe de l'Assainissement collectif.

- Le Budget Supplémentaire annexe Lotissements qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 391 541,66 €.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2019 du service annexe Lotissements.

- Le Budget Supplémentaire annexe Chauffage Urbain qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 2 979 826,28 €.

Le Conseil Municipal par 25 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2019 du service annexe du chauffage urbain.

Dossier 2 – Communication et mise à disposition de divers rapports

2.1 Bilan 2018 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan 2018.

2.2 Rapport 2018 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2018.

2.3 Bilan 2018 de la Commission Communale d'Accessibilité

La Loi du 11 février 2005 a prévu la création, pour les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale d'accessibilité chargée d'établir un bilan de l'état d'accessibilité du patrimoine de la collectivité (immeubles, voirie, espaces publics...) et de proposer des améliorations. Ce bilan est rendu public à travers un rapport annuel.

La commission communale dans sa séance du 5 juin 2019 a pris connaissance de ce rapport 2018 et des perspectives 2019.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2018.

2.4 Rapports 2018 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- Les rapports 2018 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services,
- Les rapports 2018 du délégataire sur l'exploitation de ces services.

Dossier 3 – Taxe de séjour

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à la mise à jour de cette taxe de séjour avec stabilité des tarifs pour les diverses catégories d'hébergement touristique à Issoudun au 1^{er} janvier 2020 selon le tableau suivant :

Catégories d'hébergements	Tarif
Palaces	1,50€

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	*3% du coût hors taxes par personne de la nuitée, dans la limite du plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles soit 1,50€ en 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Autorise le maintien pour chaque catégorie d'hébergement définie un coefficient de fréquentation de 70%
- Décide d'appliquer un abattement de 40% aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire.

Dossier 4 - Fonds de Solidarité Logement : participation communale au dispositif

Dans le cadre du partenariat départemental du Fonds de Solidarité Logement (FSL), dispositif destiné à soutenir les usagers en difficultés dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour reconduire le partenariat financier.

Le niveau de participation demandée est de 1.66€ par résidence principale, soit 10 185,14€ pour la Ville d'Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reconduction du partenariat financier aux conditions précitées.

Dossier 5 – Garantie de la Ville à un emprunt de l'OPAC de l'Indre – réaménagement de la dette

M. le Maire rappelle que la Ville d'Issoudun intervient en qualité de garant pour des prêts de l'OPAC 36 engagés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il convient d'autoriser le réaménagement de la dette destinée à atténuer l'impact de la Réduction de Loyer de Solidarité.

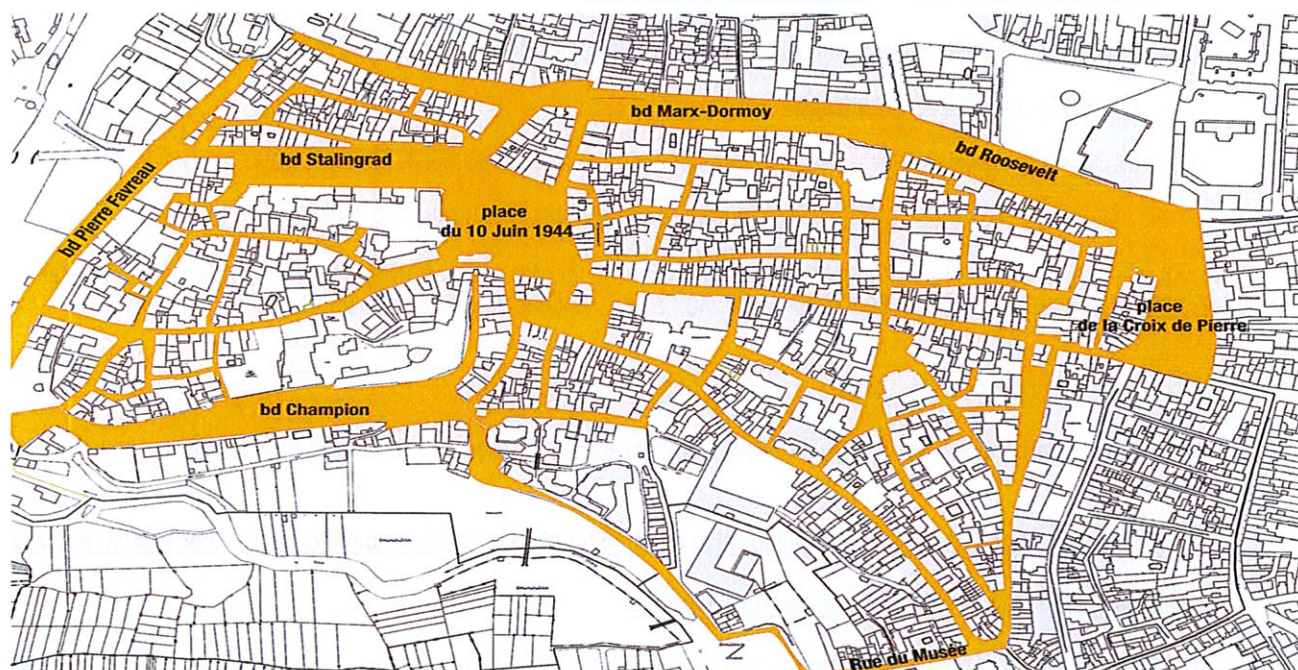
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter la garantie de la ville à un emprunt que l'OPAC de l'Indre a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et au réaménagement de la dette.

Dossier 6 – Action Cœur de Ville - Périmètre ORT- demande de subvention pour une étude économique

❖ Périmètre ORT

Suite à la présentation de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), la ville d'Issoudun souhaite passer en périmètre ORT.

La mise en place de ce périmètre permettra de faciliter l'investissement privé par l'accès au dispositif fiscal « Denormandie dans l'ancien » et de faciliter la revitalisation de notre Cœur de Ville au travers d'outils de maîtrise foncière. Les actions qui vont se concrétiser au travers du Plan Action Cœur de Ville se concentreront au sein de ce périmètre, lequel est similaire à celui de la convention Action Cœur de Ville que nous avons signé le 28 septembre 2018.



Périmètre ORT

Ce périmètre comprend l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre délimité par : Boulevard Pierre Favreau, Rue des Ponts, Boulevard Champion, Rue de la Triperie, Rue François Mitterrand, Rue de l'Hospice Saint Roch, Rue Grande Narrette, Rue de la République, Place de la Croix de Pierre, Place de la Libération, Boulevard Roosevelt, Boulevard Marx Dormoy, Place de la Poterie, Rue des Minimes, Rue du Vernis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'arrêter le périmètre ORT retenu qui implique la mise en place d'outils facilitant la revitalisation du cœur de ville.

- ❖ Dossier de subvention auprès de la Banque des Territoires pour une étude de faisabilité d'une structure alimentaire de proximité de type Halle et/ou Galerie Marchande.

Plan de financement prévisionnel - Etude immobilière Halle Alimentaire			
Dépenses		Recettes	
Etude immobilière	20 000,00 €	Subvention Banque des Territoires	10 000,00 €
		Autofinancement	10 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention auprès de la Banque des Territoires et son plan de financement.

Dossier 7 – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire indique au Conseil municipal, qu'il y a lieu à compter du 1^{er} juillet 2019 de :

- ❖ **Créer** un emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques des communes de 10 à 40 000 habitants.
- ❖ **Modifier** l'indice de l'emploi de Directeur financier : il sera calé sur le 7^{ème} échelon du grade d'Attaché principal (indice brut 885/majoré 722 à ce jour).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 8 – Marchés Publics – Dispositions diverses

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer :

- ❖ Un avenant n°1 au marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur sur le quartier des Champs d'Amour

Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant de révision portant sur le délai d'exécution des travaux.

- ❖ Un avenant n°2 à ce même marché

Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant révisant la formule de révision de prix du gaz et du bois.

- ❖ Un avenant n°1 au lot 1 du marché à procédure adaptée de modernisation de la patinoire d'Issoudun

Il est demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°1 – Gros Œuvre, démolition, dallage, d'un montant de 8 443,50 € HT portant le montant total du lot à 167 746.77 € HT, soit une augmentation de 5,3%.

Un avis de la Commission d'Appel d'offre en date du 14 juin 2019 a été donné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ces trois avenants.

Dossier 9 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – dispositions diverses

● Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH et du programme « Habiter mieux », la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les personnes qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, peuvent bénéficier d'une somme de 500 € versée par la Ville venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder cette prime de 500 € aux personnes suivantes :

- M. Abderrahim SEGUER et Mme Fanny TOUZET, domiciliés 19 rue du Poitou
- M. Mickaël MOLIN et Mme Perrine DAUMY, domiciliés 10 Chemin des Charlemons
- Mme Charlotte MARTINS DE OLIVEIRA, domiciliée 34 rue de l'Orme Verdat
- Mme Madeleine DUPEUX, domiciliée 6 rue du 68^e de Ligne

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder le versement de cette prime de 500€ aux propriétaires précités et autorise M. le Maire à signer tous documents permettant le versement.

● Opération Façades – attribution d'une subvention

Dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires suivants, dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir une subvention de 30 % de leurs travaux (plafonnée à 4 500 €).

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé de verser à :

- M. Maxime GARAU (convention du 24/07/2018 : façade 14 rue Foulurie), une subvention de 2 409,00 €
- M. Philippe ALMEIDA (convention du 28/07/2018 : façade 9 rue du Puits à Cognet), une subvention de 1 604,00€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder le versement de cette subvention aux propriétaires précités et autorise M. le Maire à signer tous documents permettant ce versement.

● Prolongation de l'OPAH

Au regard du temps nécessaire afin de conduire l'étude pré-opérationnelle consistant à l'élaboration du programme d'actions de la nouvelle OPAH qui s'inscrira dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU), il s'avère essentiel de prendre un avenant lequel aura pour objectif de proroger l'opération jusqu'au 29 février 2020, dont le terme initialement prévu était au 30 Juin 2019.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette prolongation du marché de suivi et d'animation OPAH et Opération Façades.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prolongation de l'OPAH.

Dossier 10 – Lotissement Chemin de Jean Varenne : vente d'un lot

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'un lot :

- Le lot n°10 cadastré section BT n° 389 et 396 d'une superficie de 778 m2, à M et Mme Sylvain et Tiffany GLASSIER, moyennant le prix de 23 993,52€ HT, plus les frais à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente du lot précité au prix indiqué.

Dossier 11 – Lotissement de la Vallée de Brely : vente de deux lots

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de deux lots à savoir :

- Le lot n°7 cadastré section BE n°589 d'une superficie de 581 m2, à M. Benjamin CARLOT et Mme Déborah STOPIN, moyennant le prix de 22 757,77€ HT, plus les frais à la charge de l'acquéreur.
- Le Lot n°14 cadastré section BE n°596 d'une superficie de 541 m2, à Mme Nadia SINACER, moyennant le prix de 21 190,97€ HT, plus les frais à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente des deux lots précités aux prix indiqués.

Dossier 12 – Vente de parcelles de terrain à la Société COLOR'TECH (Carrosserie BARBIER-DELACOU)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de parcelles de terrain situées au lieudit « Pièce du Cimetière », cadastrées :

- Section AZ n°182 d'une superficie de 411m2
- Section AZ n°210 d'une superficie de 57m2
- Section AZ n°208 d'une superficie de 2 058m2
- Section AZ n°203 d'une superficie de 2 000m2
- Section AZ n°200 d'une superficie de 150m2

Soit une surface d'environ 4 676 m2 au prix de 11€ HT le m2.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente des parcelles précitées au prix indiqué.

Dossier 13 – Convention de servitudes entre la commune et ENEDIS

Le projet a pour objet des travaux de renouvellement de câble BTS 150 (ligne électrique souterraine basse tension 230/400V). Il s'agit de poser un câble en tranchée et/ou façade de 62 mètres et d'encastrier un ou plusieurs coffrets dans un mur, muret ou façade sur des terrains appartenant à la commune d'Issoudun, cadastrés section AR n°360 et AR n°849, rue de la Limoise.

Une indemnité unique et forfaitaire de 20,00€ (vingt euros) sera versée à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ces conventions de servitude aux conditions indiquées.

Dossier 14 – Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de la Théols

M. le Maire précise que le PPRI de la Vallée de la Théols a été prescrit par arrêté préfectoral du 23/11/1999 et complété le 13/12/2004. Une version actualisée a été établie début 2019.

En date du 25 mai 2019, la Préfecture de l'Indre nous a transmis pour avis la nouvelle version du PPRI.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2018, il a formulé un avis favorable au projet d'atlas des zones inondables de la vallée de la Théols. Dans le prolongement de cette approbation la ville d'Issoudun est sollicitée pour émettre un avis sur la nouvelle version du PPRI établi début 2019.

En conformité avec l'article R.562-7 du Code de l'environnement, un avis de l'assemblée délibérante doit être émis dans un délai de deux mois à compter de la demande du représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PPRI de la Vallée de la Théols.

Dossier 15 – Conventions d'utilisation des équipements sportifs par le Lycée Balzac D'Alembert – Dispositions diverses

M. le Maire précise que de nouvelles conventions pour l'utilisation par le Lycée BALZAC-D'ALEMBERT des équipements sportifs à l'ELS doivent être prises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ❖ Autorise la conclusion et la signature d'une convention tripartite pour l'utilisation par le Lycée Balzac- D'Alembert de l'équipement sportif ELS.

Cette convention est conclue entre le Lycée Balzac - D'Alembert, la Région Centre Val de Loire et la Commune d'Issoudun pour une durée de six ans à compter de sa signature et sauf dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelable tacitement, une fois, dans les mêmes conditions et pour la même durée.

La Convention régira les conditions d'utilisation de l'Ensemble de Loisirs Sportifs (Piscine) dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education Nationale.

Ces installations sportives comprennent également les équipements qui y sont affectés (matériels, vestiaires, sanitaires...).

- ❖ Autorise la signature et la conclusion d'un avenant bipartite n°1 entre la Commune et le Lycée Balzac- D'Alembert pour l'utilisation de l'équipement « piscine » à l'ELS.

L'avenant précisera pour l'année scolaire d'utilisation, la redevance due au titre de l'utilisation des installations sportives sur les heures de natation réalisées par le Lycée Balzac- D'Alembert.

Pour l'année 2018-2019 le tarif horaire est de 23,17 € la ligne d'eau.

Dossier 16 – Centre de la Mémoire – demande de subvention pour la restauration de documents anciens et approbation du plan de financement – dossier Fonds de Protection du Patrimoine Architectural et Culturel du Département de l'Indre

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de subvention relatif à l'opération précitée et le plan de financement venant en appui de la demande de subvention au titre du Fonds de Protection du Patrimoine Architectural et Culturel effectuée qui sera déposée prochainement auprès du Département de l'Indre.

Restauration de documents anciens du Centre de la Mémoire

Coût des travaux €HT	2 839,70€
Subvention globale sollicitée :	
FPPAC (20%)	567,94€
Autofinancement (80%)	2 271,76€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la demande de subvention et le plan de subvention afin de déposer un dossier d'aide pour la restauration de documents du centre de la Mémoire.

Dossier 17 – Adhésion de la Commune à l'Association des Amis du Centre d'Histoire et de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre (ACRDI)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à cette association

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Autorise l'adhésion de la Commune à l'ACRDI.

L'association a pour but notamment de contribuer à l'ouverture du Centre d'Histoire et de mémoire de la Résistance et de la Déportation dans l'Indre. Dès son ouverture :

- D'animer ce lieu afin de faire connaître le rôle éminent du département de l'Indre dans l'histoire de la Résistance en France,
- De promouvoir la recherche historique sur la période,
- De mener une action culturelle active en partenariat avec les acteurs locaux de la culture en direction de tous les publics,

- De participer dans le cadre de son appartenance au réseau du Musée de la Résistance Nationale à toutes actions dans le domaine de la connaissance de l'histoire de la seconde guerre et de la défense des valeurs fondatrices d'une citoyenneté éclairée (expositions, concours national de la Résistance et de la Déportation...)
- 2. Nomme M. le Maire comme représentant titulaire de la Commune et M. Michel Bougault, adjoint au Maire, son suppléant en cas d'empêchement.
- 3. Autorise le paiement de la cotisation annuelle qui est de 0,05€ par habitant: 594,40€.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 21 juin 2019 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 28 juin 2019.

Le Maire,

André LAIGNEL

